

## SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 Mars 2023

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

#### Délibération N° 04 – 2023

#### **OBJET : LANCEMENT DE L'ETUDE DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX CAPCA/SYDEO/AYGUO**

**L'an deux mille vingt-trois, le deux Mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Fortunat, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.**

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 37

Qui ont pris part au vote : 41

Date de convocation du Comité : 22 Février 2023

**Etaient présent(e)s :** SEIGNOBOS Éric, JULIEN Brice, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (pouvoir de DARNAUD Mathieu), MACHISSOT Ginette, LAFAGE Stéphane, GINE Elios, BOUVIER Gilbert (pouvoir de BSERENI Stella), TRACOL Germaine, PICCOTTI Bernard, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, PEYROUSE-VETTER Roselyne, FABRIS Albano (Suppléant), THOMAS Christophe, GERLAND Brice, MORIN-PATE Edith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, CHAMBONNET Daniel (Suppléant), CHABOUD Stéphan (pouvoir de LE GALL Matthieu), DIETRICH David (pouvoir de SIMON Anne), TERROT-DONTENWILL Anne, MONDON Catherine (Suppléante), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel (Suppléant), FRECHET Marcel, FINIELS Martine (Suppléante)

**Etaient excusé(e)s :** KERENFORT Jean-Paul, MOUNIER Fabien, TAKES Karine, RIAILLON Jean, ALLEMAND Bertille, BSERENI Stella (pouvoir à BOUVIER Gilbert), DARNAUD Mathieu (Pouvoir à ALIBERT Christian), DELOCHE Michel, BOUCHARDON Benoit, CLAVERIE Jean-Yves, LEBRE Gilles, LE GALL Matthieu (pouvoir CHABOUD Stéphan), SIMON Anne (Pouvoir à DIETRICH David), ), GOUMAT Laëtitia (Suppléante), COMTE Jean-Paul, COULMONT Hervé, DE TRUCHIS Michel.

**Etaient absent(e)s :** DROGUET Xavier, BADARD Christine, LEBRAT Jérôme, CHARRETTE Joël, DURAND Gilles, GARAYT Frédéric, BESSET Véronique, BRERO Laurent, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice,

**Secrétaire de séance :** CHAMBON Ghislaine

## Délibération N° 04 – 2023

### **OBJET : LANCEMENT DE L'ETUDE DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX CAPCA/SYDEO/AYGUO**

**LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Présidents.**

La loi portant sur la nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), a conduit à la réorganisation de la compétence eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'exercice de la compétence eau potable est partagé en quatre entités :

- SYDEO pour 24 communes ;
- Le Syndicat Crussol Pays de Vernoux dit « l'Ayguo » pour 14 communes
- La CAPCA pour 3 communes (Saint-Sauveur-de-Montagut,
- Les Ollières-sur-Eyrieux et Dunière-sur-Eyrieux)

D'un point de vue technique, l'approvisionnement en eau potable de la basse et moyenne vallée de l'Eyrieux, fait localement face à de nombreuses difficultés : tarissement de la ressource en période estivale, problèmes qualitatifs, non conformités ou absence d'autorisations réglementaires.

Dans le prolongement des assises de l'Eau rassemblées le 20 septembre dernier par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du conseil départemental à l'Hôtel du Département à Privas, la CAPCA, l'Ayguo et SYDEO ont décidé de travailler ensemble afin de sécuriser leur approvisionnement en envisageant des interconnexions de leurs principales ressources sur le territoire de la vallée de l'Eyrieux.

Afin de trouver des solutions aux problématiques rencontrées, il est proposé de lancer une étude destinée à actualiser et développer le travail produit par le Département de l'Ardèche en 2015 « Axe-Rhône : Secteur St Péray / La Voulte-sur-Rhône / Eyrieux – Sécurisation de la Vallée de l'Eyrieux par le SI Rhône-Eyrieux : Les Ollières-sur-Eyrieux et Dunière-sur-Eyrieux » dans le cadre du schéma départemental en eau potable de l'Ardèche afin de notamment :

- Vérifier la capacité de la ressource existante sur La Voulte-sur-Rhône et Beauchastel ;
- Etablir un état des lieux du patrimoine et des conditions d'approvisionnement en eau potable jusqu'à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux ;
- Identifier, par une approche globale au niveau de la Vallée de l'Eyrieux, les scénarii permettant d'assurer à long terme l'adéquation entre l'utilisation raisonnée des ressources et les besoins des populations ;
- D'identifier les principaux travaux et/ou programmes de travaux visant, notamment, sur les collectivités concernées, à court et moyen termes, à :
  - o Répondre aux exigences réglementaires en matière de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

- Assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.
- Assurer la pérennité de la qualité des eaux distribuées (mesures préventives et curatives)
- Mettre en œuvre les solutions d'interconnexion, permettant de répondre aux problèmes d'ordre quantitatif et qualitatif.
- Définir les investissements prioritaires à réaliser ;

D'un point de vue administratif, les résultats bénéficiant à la fois à Sydéo, à la CAPCA et à l'Ayguo, une convention liant ces trois collectivités est à conclure. Cette dernière, permettra d'organiser et définir les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de l'étude. Elle prévoit notamment :

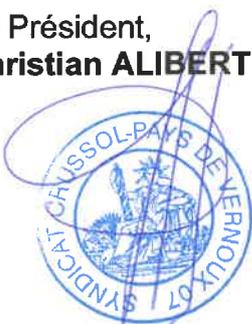
- Que la CAPCA ait à sa charge la réalisation des pièces administratives et techniques de l'étude, le portage et l'animation du marché.
- Que Sydéo et Ayguo contribuent au suivi technique de l'étude et participent aux comités de pilotage aux côtés de la CAPCA.
- Que d'un point de vue financier la part d'autofinancement soit portée à parts égales pour les trois entités.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 40 pour, 0 contre et 1 abstention,**

- Valide le lancement et la réalisation de l'étude de sécurisation de la ressource en eau de la vallée de l'Eyrieux,
- Approuve et autorise le Président à signer la convention liant l'Ayguo au Sydéo et à la CAPCA pour sa réalisation ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**Christian ALIBERT**



**Transmis au contrôle de légalité le 6 Mars 2023**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 007-200093128-20230302-04\_2023-DE